

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DASES 373 G Subvention (3 000 euros) à l'association « Tyo Story ».

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association « Tyo Story » ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association « Tyo Story » 93160 Noisy le Grand (N°SIMPA : 186 227- dossier 2018_05750) pour son fonctionnement.

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 4213, destination 4213009 du budget de fonctionnement 2018 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
départemental**



Anne HIDALGO